Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AFFAIRE DU GARAGE EDELWEISS

Le Conseil d'Etat désigne un procureur extraordinaire

Le Conseil d'Etat a accédé à la demande du procureur général Jean-Marc Schwenter en décidant de nommer un procureur extraordinaire pour suivre l'affaire dans laquelle est impliqué l'ancien directeur du garage Edelweiss. Ayant été lui-même accusé publiquement d'avoir bénéficié de faveurs comme client du garage, le procureur général tenait à éviter toute confusion des rôles.

Soucieux de créer un climat propice à une enquête sereine, en évitant toute suspicion de collusion, le Conseil d'Etat a ainsi porté son choix sur un homme de loi reconnu par ses pairs pour son indépendance et sa parfaite intégrité. Il a désigné Me Eric Stoudmann, avocat à Lausanne, en qualité de procureur extraordinaire pour le suivi de ce dossier.

La nomination d'un procureur extraordinaire est une procédure prévue par l'article 9 de la loi sur l'organisation du Ministère public, selon lequel les officiers du Ministère public se récusent lorsque l'un d'eux est ou pourrait être impliqué dans une cause pénale. En l'occurence, le procureur général Schwenter se trouvait bien dans cette situation, puisqu'il a lui-même déposé plainte pour tentative de contrainte, calomnie et diffamation contre l'auteur d'une dénonciation publique dont la presse a fait état.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 novembre 1997